

contenu du message

de	"Adam Bardet" <[redacted]>
à	enquetepublique.vendee1@orange.fr
date	07/10/20 07:24
objet	Revision des périmètres de captage - retenue du jaunay

Bonjour,

Je suis propriétaire de la parcelle 1916 qui semble concernée par des travaux soit de fossé soit par des plantages d'arbres.

Question 1 : qui prend en charge ces travaux? Vendee eau ou moi avec indemnisation?

Question2 : mes autres parcelles semblent concernées uniquement par des restrictions mais pas de travaux (y compris la 641), est-ce que j'ai bien compris?

Cdt,
Adam Bardet